

Si nous devons faire de l'obstruction systématique à la Chambre et au comité en ce qui concerne les tarifs-marchandises, la rationalisation de cette structure, l'abandon de services, la qualité de ceux-ci et toutes les autres activités négatives auxquelles s'est livré le Canadien National, nous le ferons. Pas plus que n'importe qui d'autre je ne goûte la perspective de m'engager dans de telles tactiques. Toutefois, lorsque la logique, le bon sens et la raison disparaissent, lorsque les plaintes motivées des citoyens ne reçoivent aucune attention de la part d'un gouvernement à mentalité de béton—vous savez—de béton bien mélangé et bien durci—nous n'avons pas d'autre choix que celui d'une confrontation. Si l'obstruction systématique et des tactiques de ce genre représentent le seul moyen d'arriver au cœur du problème, alors je propose que nous y recourions. Si c'est le jeu que le gouvernement veut jouer, c'est celui que nous devons jouer, jusqu'à ce que les demandes du peuple soient satisfaites, jusqu'à ce que le gouvernement décide de déclencher des élections ou de faire ce qu'il veut. Il semble que ce soit le seul parti à prendre.

Bien qu'il nous répugne de perdre notre temps, le temps de la Chambre et le temps des comités, c'est à ce moyen que nous devons recourir pour ces questions. Notre première considération—et je sais que cela peut paraître étrange aux ministériels—est la justice. Celle-ci doit régner. Essayons de la faire régner.

M. McQuaid: Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est 10 heures?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député déclare qu'il est 10 heures?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—LA LIBÉRATION D'YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER SAINT-VINCENT-DE-PAUL—LA CONSULTATION DU GROUPE DE PLANIFICATION SOCIALE ET DE RECHERCHE

M. Elmer M. McKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, le 29 février, j'ai posé au Solliciteur général (M. Goyer) une question à laquelle je n'ai pas encore reçu de réponse. Je lui demandais s'il avait reçu des conseils de son groupe de planification sociale et de recherche, comme il l'avait désigné dans sa déclaration du 21 septembre 1971, à la page 8027 du hansard. J'avais déjà posé au solliciteur général le 28 décembre dernier, une question à laquelle il m'avait répondu de façon peu satisfaisante. Le ministre disait en somme que je n'avais qu'à vérifier le hansard où je trouverais tous les renseignements voulus à l'égard de ce groupe qui relève du solliciteur général. Autrement dit, je n'avais qu'à faire mon travail personnel.

J'ai vérifié le hansard, en particulier les numéros des 1^{er} avril 1971, 7 septembre 1971, 9 septembre 1971 ainsi que la déclaration du ministre faite à la Chambre le 21 septembre de la même année. Avec toute la déférence que je vous dois, monsieur l'Orateur, les réponses aux questions que

j'avais posées ne s'y trouvaient pas. Or, cette fois-ci, comme le ministre se préoccupe au plus haut point de garder secret le travail de ce groupe, j'aimerais consigner au compte rendu d'autres questions, avec l'espoir qu'il y répondra sous peu lors de l'étude des crédits ou en d'autres circonstances.

D'abord, je demande que le gouvernement dépose la description de l'emploi qui a paru en Colombie-Britannique dans laquelle figure l'exposé des fonctions à l'égard de la première tâche qui s'est présentée en Colombie-Britannique pour ce nouveau groupe qu'on pourrait appeler un service de renseignements. Deuxièmement, le solliciteur général est-il au courant des instances présentées par la Fédération du travail de la Colombie-Britannique, qui a critiqué le principe même de l'établissement de ce service? Troisièmement, le solliciteur général pourrait-il exposer à la Chambre comment ce groupe sera organisé? S'agira-t-il d'une organisation régionale ou d'une organisation provinciale? En quatrième lieu, je voudrais qu'on nous dise si l'Union canadienne des libertés civiques a pris position sur la création de ce groupe? Est-ce que, d'une manière générale, les défenseurs des libertés civiques ont fait connaître leur point de vue au ministre?

En cinquième lieu, j'aimerais savoir si ce groupe mènera des enquêtes de son propre chef. Sixièmement, je voudrais qu'on nous dise qui a accès aux dossiers? D'autres ministères ont-ils accès aux dossiers de cette division? Ces dossiers peuvent-ils être utilisés pour discriminer des individus et des groupes de candidats à des emplois au sein de l'appareil gouvernemental ou à des subventions dans d'autres domaines? Septièmement, je voudrais poser également la question de savoir si les individus faisant l'objet d'une enquête ou d'une appréciation en seront informés. Combien de temps les données en question seront-elles conservées dans les dossiers de ce groupe dont le solliciteur général assume la responsabilité? Huitièmement, de quelle sorte de protection bénéficieront les individus ou les groupes susceptibles de faire l'objet d'une enquête? Neuvièmement, je voudrais savoir si on a consulté le ministère de la Justice lors de la création de ce groupe ou de cet organisme de planification et de recherche sur la sécurité.

Dixièmement, va-t-il faire partager l'usage de ses dossiers au ministère de la Justice? Onzièmement, combien de temps une enquête quelconque pourra-t-elle demeurer aux dossiers? Douzièmement, je voudrais demander si l'avis de ce groupe prévaudra sur celui des autres divisions. Treizièmement, qui recueillera les renseignements que ce groupe évaluera? Le groupe lui-même ou la Gendarmerie royale? Et selon quels critères? Quatorzièmement, comment ce groupe distinguera-t-il ceux qui préconisent le changement social de ceux qui préconisent la subversion? Ma dernière et quinzième question est la suivante: ce groupe entend-il enquêter sur des particuliers ou des groupements bénéficiaires de subventions du MEER, du programme d'initiatives locales ou du programme Perspectives-Jeunesse, subventions qui, ne l'oublions pas, peuvent servir et servent effectivement dans certains cas à favoriser le changement social?

Il me semble qu'il se pose tant de questions qui demandent des réponses à propos de ce groupe qu'il est temps que nous nous intéressions de plus près à la façon dont il a été formé et dont il fonctionne. Le secret inusité dont le ministre entoure ce groupe rend probablement un mauvais service à ce dernier, et l'empêche peut-être de remplir son mandat.